

Brusvily...



Naturellement



Le mot du Maire

Cela fait 6 mois que sommes élus et nous pouvons faire un premier point d'avancement de nos actions en ce début de mandat.

Nous avons voulu apporter une réponse la plus rapide possible sur des sujets qui nous semblaient urgents, tels que la sécurité, les équipements et travaux de voirie.

Tout ne peut se faire en un jour mais nous avons déjà pu mettre en œuvre un certain nombre d'actions visant à sécuriser les accès aux commerces et à l'école par des marquages et des aménagements. Nous avons finalisé le projet de réaménagement du lotissement de Bel Air, créé une allée piétonne, et acheté un camion benne. Nous avons aussi souhaité rencontrer et fédérer les habitants autour de la première édition des Brus'folies et de la journée citoyenne.

Nous avons aussi besoin de vous et de vos propositions. Une boîte à idées est à votre disposition à la mairie. Alors n'hésitez pas !

Nous vivons une année difficile avec cette crise sanitaire inédite. Nous devons penser aux personnes vulnérables, à nos commerces locaux et les soutenir collectivement.

Prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année.

Le Maire, Marie-Claire DOUENAT



Vœux de la Municipalité

La cérémonie des vœux de la Municipalité aura lieu sous réserve des dernières mesures gouvernementales liées à la pandémie du Covid-19 :

dimanche 10 Janvier 2021, à 11 heures à la Salle des Fêtes.

La population de Brusvily est cordialement invitée.

Meilleurs vœux

2021



Informations Municipales



Marie-Claire DOUENAT
Maire de Brusvily



Evelyne BARDOU
1ère Adjointe



Karl PIRON
2ème Adjoint



Jacqueline LEYZOUR
3ème Adjointe



Emmanuel LAMBERT
4ème Adjoint



André BARDOU
Conseiller municipal



Patrick BOGUENET
Conseiller municipal



Franck BRIEUC
Conseiller municipal
délégué



Anne DEBEIX
Conseillère municipale



Claudine DELACOURT
Conseillère municipale



Sandrine DUPAS
Conseillère municipale
déléguée



Benoît
JAMET-ROBERT
Conseiller municipal



Michel MARIE
Conseiller municipal



Colette PELOU
Conseillère municipale



Claude ROBERT
Conseiller municipal

Le nouveau
Conseil Municipal

Informations Municipales

Projets réalisés et en cours

Projets réalisés depuis le dernier bulletin d'informations municipales

- Changement de place des conteneurs sur le parking du cimetière, et mise en place de récupérateurs de bouchons sur chaque conteneur.
- Achat d'un camion benne pour les services techniques (80 % financés par le plan de relance du Conseil Départemental des Côtes d'Armor).
- Création d'une allée piétonne entre la "Rue des Huguettes" et le parking de la salle des fêtes (financée à 50 % par le Contrat de Territoire du Conseil Départemental des Côtes d'Armor).
- Curage des buses : "Rue des Granits", "Rue du calvaire" et "Rue du Presbytère".
- Curage des douves : chemin de "La Bodinais", "Rue du Presbytère", "Rue de la Croix aux Ailes" et "Rue du Calvaire".
- Mise à disposition de poubelles sur le parking devant l'école, et à l'aire de jeux.



Projets en cours

- Pose des conteneurs à verre sur des dalles de béton, aux lieux-dits "La Vieux Ville" et "La Lande Morin", afin d'améliorer l'accès aux usagers et d'en assurer l'entretien.



- Finalisation du projet de réaménagement du lotissement de Bel Air : Six entreprises ont remis une offre pour le lot 1 (Voirie Réseau EP) et trois entreprises pour le lot 2 (Espaces verts et mobilier). Le Cabinet INERMIS, en charge de la maîtrise d'œuvre, a analysé ces offres selon des critères de prix et de valeur technique. Le choix de l'entreprise s'est porté sur La Ploufraganaise de TP pour le lot 1 et Nature et Paysage à Bédée pour le lot 2. Les travaux devraient débuter mi-janvier pour environ 3 mois.

- Travaux de sécurisation :

Boulangerie

Marquage au sol d'une place de stationnement PMR et aménagement sécurisé devant la boulangerie par la pose d'une jardinière avec plantes, et de potelets en bordure du passage piéton.

Salle des fêtes

Pose de 4 barrières Croix de St André devant la salle des fêtes afin de sécuriser le passage des piétons, marquage de 2 emplacements livraisons et secours devant la la salle des fêtes et rue du calvaire (croix jaune), pose d'un potelet amovible clé pompiers, création d'un passage piétons rue du calvaire.

Parking salle de fêtes

Réfection des marquages (lettrage des 2 arrêts minute, place PMR, flèche directionnelle)

Stationnement "Rue de Broons" devant les commerces

Réfection des marquages.

Ecole

Sécurisation de la rue des écoles qui devient interdite à la circulation "sauf services et riverains", réfection de la place PMR, bande stop sortie du parking. Le stationnement des enseignants et du personnel sera sur le parking "Rue des Ecoles", le stationnement des parents sera sur le grand parking.

Projets à l'étude

- Achat de matériels pour les services techniques (tracteur-chargeur et gyrobroyeur).
- L'étude urbaine : nous avons repris contact avec l'Atelier du Marais concernant cette étude commencée en 2018. Différents axes de travail seront engagés notamment sur la sécurisation des entrées et de la traversée du bourg, la "Rue du Presbytère".
- La réfection de la cantine de l'école (remise aux normes du local et de la cuisine...)

Informations Municipales

Animation de Noël

Les enfants de l'école et de la commune sont invités à créer des décorations de Noël (boules, guirlandes) qu'ils pourront déposer sur le sapin.

Vendredi 18 décembre 2020 à partir de 17 h 00, Place de l'Eglise.



Illuminations de Noël

Comme chaque année, le Comité des Fêtes a installé les décors de Noël dans le bourg. Promenez-vous dans le bourg pour découvrir leurs belles réalisations.

Merci à l'ensemble des bénévoles.



Maçonnerie Renov et Création

David ARANDA a créé son entreprise depuis Mai 2019 et vous propose de réaliser des travaux de maçonnerie générale, neuf et rénovation, rejointement, murs...

Après plusieurs années en tant que salarié dans différentes sociétés, il a fait le choix de se mettre à son compte. Il a notamment travaillé plusieurs années dans l'entreprise MILON de Bobital.

N'hésitez pas à le contacter pour vos travaux de maçonnerie : devis gratuit

MRC - M. ARANDA David

Tél. 06.60.49.96.11

Mail : maconnerie.mrc@gmail.com

Adresse : 4 L'Epinais - 22100 BRUSVILLY



Food-truck : Une frite une fois !

Depuis le 07 Décembre dernier, un food-truck s'est installé sur la Place de l'Eglise.

Retrouvez tous les lundis soirs à partir de 18 h les frites, burgers, Wrap, poulet "façon Belge" d'Une frite une fois ! (sauf vacances de Noël).



Une frite une fois !

Tél. 06.13.81.24.16

Mail : unefriteunefois@outlook.fr

Site internet : www.friteunefois.fr

Facebook : [@unefriteunefois](https://www.facebook.com/unefriteunefois)



Informations Municipales

Départ à la retraite

Mireille ARCHEN, cuisinière à la cantine de l'école de Brusvily, a fait valoir ses droits à la retraite, au 1er septembre 2020, après 33 années d'activités.

Ce départ a été l'occasion pour Mme le Maire, de réunir ses prédécesseurs. En effet, Mireille a travaillé sous la direction de 5 maires dans sa carrière : Alain ROBERT, Robert PICAULT, Danielle ROBERT, Claude ROBERT et Marie-Claire DOUENAT. Mireille a été recrutée en septembre 1987, elle a connu le regroupement avec l'école de Plumaudan en septembre 1993.



Mireille cuisinait "comme à la maison" pour le plus grand plaisir de 120 enfants par service. Elle s'occupait de tout : de la préparation des repas au nettoyage final.

C'est entourée de ses anciens collègues, des membres du Conseil Municipal et des membres du SIRS Brusvily/Plumaudan (anciens et nouveaux) que l'événement a été marqué.

Le personnel de l'école :
Chantal HOUEL, Patricia DOS SANTOS,
Caroline DORÉ et Mireille ARCHEN



Commémoration du 11 Novembre 2020

Cette année, en raison de la pandémie, la Préfecture autorisait la commémoration du 11 Novembre en comité restreint et sans public.

Par soucis de protéger nos anciens et notamment nos portes drapeaux, Albert RAFFRAY et Raymond GLÉMÉE (anciens combattants d'Algérie) n'ont pu être présents. C'est pourquoi, il a été demandé à Michel MARIE, Conseiller Municipal, Correspondant à la Défense et retraité de l'aéro-navale de remplacer nos portes drapeaux habituels.

En raison du confinement Marie-France GOUAULT et Jocelyne HURE n'ont pu réaliser la gerbe de fleurs habituelle, c'est pourquoi il a été déposé 3 chrysanthèmes.

En espérant qu'en 2021, nous retrouverons notre cérémonie traditionnelle afin de célébrer ce devoir de mémoire.

Commission "Action Sociale"

Madame le Maire, Présidente, a réuni la commission "Action Sociale" le 7 Novembre 2020.

Jacqueline LEYZOUR, Vice Présidente, a présenté à l'ensemble de la commission les différentes décisions prises, dont celle d'annuler le traditionnel "Repas des Aînés" qui avait lieu le jour du 11 Novembre. Cette décision a été approuvée par l'ensemble des membres présents, les risques sanitaires étant trop importants pour nos aînés.

C'est dans une ambiance conviviale et pleine de projets que s'est déroulée cette réunion.

Membres élus

Jacqueline LEYZOUR
Anne DEBEIX
Colette PELOU
Franck BRIEUC
Patrick BOGUENET

Membres hors élus

Marie-France GOUAULT
Christelle HASLE, représentant la MSA
Daniel HILLION, représentant l'UDAF
Jocelyne HURE
Suzanne PERINA

Suite à la réunion du 5 Décembre 2020, il a été décidé de distribuer des paniers garnis pour Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans.



Informations Municipales

Brusvily Kids : les sorties jeunes ouvertes aux 6-17 ans

Nous avons souhaité maintenir les sorties Jeunes, en les ouvrant aux 6-9 ans et en lui donnant un nom : Brusvily Kids !

Cet été, le jeudi 16 juillet, 35 jeunes ont participé à une sortie à l'acrobranche de Saint-Cast Aventure et à la plage des Mielles. Le jeudi 23 juillet, 35 jeunes sont allés à Cobac Parc et à l'Aqua'Fun Park.

Celle des vacances d'automne a été annulée en raison du nouveau confinement. Nous programmerons à nouveau des sorties au printemps si les conditions sanitaires le permettent. Elles sont ouvertes aux familles habitant Brusvily, quel que soit le lieu de scolarisation de l'enfant.

Maisons fleuries : "préparez vos plantations"

Le concours des maisons fleuries sera d'actualité pour l'été prochain !

Les inscriptions se feront comme les autres années à l'aide d'un coupon joint au prochain bulletin municipal.

Bibliothèque

Les activités prévues initialement (apéro lecture, après-midi jeux, matinée contes) ont du être annulées et reportées à des dates ultérieures.

La bibliothèque a pu réouvrir ses portes le samedi 28 Novembre dernier.



Crédit photo : Ouest-France

Les bénévoles vous accueillent
le mercredi de 15 h à 17 h
le samedi de 10 h à 12h

Vous pouvez emprunter ou consulter sur place. Entrée libre et gratuite.
Profitez d'un espace "enfant" pour la lecture aux petits.
Empruntez des documents (album, romans, CD, DVD...) auprès de la Bibliothèque des Côtes d'Armor).

Prochainement à la bibliothèque

La tâche des bénévoles devrait être facilitée, avec la mise en réseau avec les autres bibliothèques de Dinan Agglomération.

Cela va permettre d'avoir un logiciel commun, un portail sur internet avec la possibilité pour les lecteurs de réserver des documents, ainsi qu'un agenda culturel commun. Actuellement, les bibliothèques travaillent à la création d'une carte unique qui permettra aux lecteurs de fréquenter une ou plusieurs bibliothèques avec une seule adhésion. Il n'est pas prévu de circulation de documents à ce jour.

Informations Municipales

Les Brus'folies contre vents et marées

Première édition samedi 29 août 2020

La première édition des Brus'folies a été appréciée par les visiteurs, contents de pouvoir se retrouver, échanger, et venir à la rencontre des associations et intervenants locaux. Les poneys du centre équestre et les ânes d'André Maillard ont attiré les enfants, ainsi que l'atelier maquillage de l'Amicale laïque. Les jeunes se sont essayés, certains à plusieurs reprises aux 3 voies du mur d'escalade.

Petit défi sportif également avec les home-trainers de l'amicale cyclo ou avec les palets du Comité des fêtes. Les véhicules anciens des Vieux Pistons d'Armor ont joyeusement animé la manifestation, notamment la course au bidon d'1 litre, qui a vu s'affronter les concurrents dans une course à l'économie dans le village. La compagnie de théâtre Ki'Ka Farces de l'Association Brusvily Temps libre a rythmé la journée, avec ses deux présentateurs et son équipe de journalistes improvisés !

Sur la pelouse, Romuald Mestre a proposé un spectacle à la guitare pour les plus jeunes, puis a laissé la place sous le tipi au cercle de conteurs qui nous a fait le plaisir de nous faire rêver en français et en gallo. A proximité, le club de foot de Brusvily a proposé aux jeunes un parcours sportif et présenté ses différents entraînements. Sous leur barnum, les bénévoles de la bibliothèque, du "Grand Chemin" et de l'activité Scrapbooking de l'association Plumaudan Association Culture Loisirs ont pu présenter leurs activités malgré la météo hésitante. Sur le parking, les bénévoles de l'Association Brusvily Temps Libre, de l'association de gym et la Protection civile de Dinan ont pu également se présenter.

La soirée s'est jouée en musique. Les trois groupes de musique traditionnelle de la Note Buissonnière ont réveillé nos oreilles. Puis le groupe de rock alternatif, Azh Fuck, basé à La Landec, a fait sonner ses guitares et la voix de son chanteur, au grand plaisir des auditeurs encore présents. Le public a pu s'abriter sous le grand chapiteau et se faire servir par les bénévoles de l'Amicale laïque, le traiteur Eric Thomas et déguster les gâteaux de la boulangerie de Brusvily.

Au final, une belle première édition des Brus'folies qui a échappé à la pluie, et qui donne envie de faire encore plus et mieux l'année prochaine, probablement à la même période, qui permet de se retrouver et de recharger les batteries avant la rentrée !

La municipalité de Brusvily remercie tous les bénévoles des associations et les intervenants qui les ont aidés activement à monter cette première édition des Brus'folies.

La municipalité de Brusvily remercie tous les bénévoles des associations et les intervenants qui les ont aidés activement à monter cette première édition des Brus'folies.



Informations Municipales

Matinée citoyenne

Le samedi 10 octobre dernier, la commission patrimoine a organisé une matinée citoyenne.

Dans le but de mettre en valeur le patrimoine de la commune (puits, croix, lavoirs, chemins,...), elle a réuni une trentaine de personnes bénévoles (de 9 à 75 ans).

Cette journée a permis de nettoyer lavoirs et fontaines, de débroussailler quelques chemins, réparer un des ponts du chemin des 7 bornes et de créer des tabourets avec les arbres abattus. Les bénévoles ont pu profiter des sentiers, observer et découvrir ou redécouvrir notre patrimoine.

Un repas, au restaurant l'Escale, a clôturé la matinée.

Au printemps, il sera organisé une nouvelle journée citoyenne afin de continuer les actions.



MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES

Informations Municipales

Commission Patrimoine

Notre patrimoine communal est riche et mérite d'être mis en valeur.

La commission patrimoine du mandat précédent avait répertorié notre petit patrimoine et les actions à entreprendre à court et moyen terme pour le valoriser.

Bernard LE GALL ancien conseiller délégué au patrimoine est venu présenter un point de situation complet de ces actions à l'ensemble des élus, et le conseil municipal l'en remercie.



Notre commune recèle bon nombre de lavoirs (10), croix (16), fontaines et puits (7) et chemins de randonnées (ex : chemin des 7 bornes)

Afin de favoriser et d'optimiser l'accès aux chemins de randonnée aux habitants mais également aux visiteurs, il va être mis en place une signalétique (balisage et fléchage des sentiers).

Les itinéraires et chemins ruraux sont en cours d'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)



Balade journalière citoyenne

« Nettoie tes kilomètres »

Mettez à profit vos prochaines randonnées sur notre commune de Brusvily en ramassant les déchets que vous rencontrez sur votre chemin.

Vous pouvez nous partager votre triste récolte au travers d'une photo.

Les clichés sont à adresser par courriel à la Mairie de Brusvily (mairie-brusvily@wanadoo.fr) et seront affichées dans le prochain bulletin municipal.



Le 2 Décembre 2020 après-midi, Jao a récolté 4,7 kg de déchets en passant par "L'Ecotay", la "Rue du 19 Mars 1962", la "Place de l'Eglise", "Les Rues", la "Rue du Puits", le Parking de la Salle des Fêtes et la "Rue de Broons".

Quel bel exemple



- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| La Grande Boucle | Voie Gallo-romaine |
| La Boucle des Croix | Chemin du Moyen-âge |
| La Boucle des Lavoirs | le Sentier du Guinefort |
| La Boucle du Bosreux | |
| La Boucle des Mézières | |
| La Boucle du Vau Rouault | |

N'hésitez pas à consulter le site internet de la Mairie de Brusvily pour visualiser les chemins de randonnées.

Informations Municipales

Brusvily sur les réseaux sociaux



Accessible depuis cet été, la page Facebook de la Mairie de Brusvily vient compléter les supports d'information et de communication déjà existants comme le site internet de la commune www.brusvily.fr et le bulletin municipal.

L'objectif est d'informer les internautes en temps réel des actualités, des événements, des manifestations et des actions de la commune tout en constituant un espace d'interaction avec ses abonnés et les utilisateurs de Facebook.

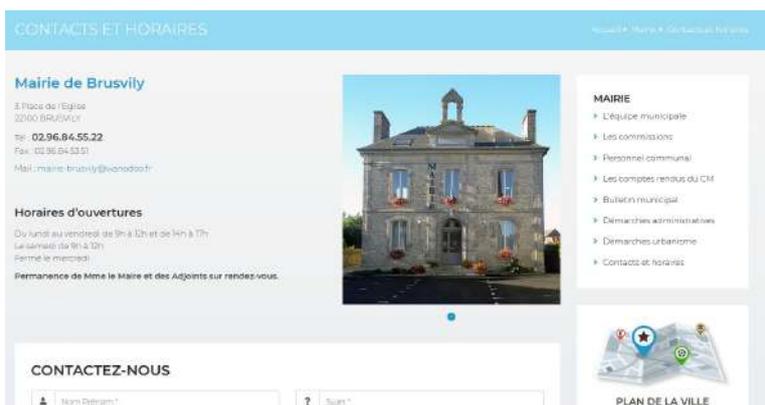
Rejoignez-nous !

<https://www.facebook.com/mairiebrusvily>



[Brusvily.fr](http://www.brusvily.fr)

Votre commune dispose d'un site internet régulièrement mis à jour sur www.brusvily.fr



Retrouvez toutes les informations concernant :

- la vie municipale
- les services
- le patrimoine
- agenda et équipements
- infos pratiques

Vous êtes artisans, commerçants ou associations, n'hésitez pas à transmettre vos publications à la Mairie.

Informations Municipales

Etat Civil

En raison de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la loi nous impose de ne pas diffuser les données personnelles en matière d'Etat Civil.

Naissances

Depuis le 1er Janvier dernier, la commune compte 15 petits Brusviliens de plus.

Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

Mariages

En cette année 2020, 2 heureux couples se sont unis devant l'Officier de l'Etat Civil de Brusvily.

Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.

Deces

Depuis le 1er Janvier dernier, 11 Brusviliens nous ont quittés.

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.



La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16ème et 25ème anniversaire.

Pour effectuer votre recensement, deux possibilités s'offrent à vous :

Service en ligne

Le service est accessible avec un compte personnel service-public.fr

Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des pièces à fournir (Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et livret de famille à jour).

Recensement en Mairie

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille

Attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Vous recevez entre la date de votre recensement et celle de votre 18ème anniversaire (ou dans les 3 mois qui suivent votre recensement, si vous devenez Français entre 18 et 25 ans) une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC.

Votre participation étant obligatoire, si vous rencontrez des difficultés sur la date ou sur le lieu proposé, il convient d'adresser à votre centre du service national (CSN) une demande pour d'autres dates ou d'autres lieux. Votre demande doit parvenir au plus tard 15 jours après la réception de l'ordre de convocation.

Pour vous inscrire aux concours et examens de l'État (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez attester de votre participation à la JDC.

Liens utiles

Recensement : <https://www.service-public.fr/parti...>

Informations : <http://www.defense.gouv.fr/jdc> et <https://www.service-public.fr/parti...>

Informations Municipales

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, d'édifier une clôture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Les seuls travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme sont :

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 5 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Les travaux suivants sont soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.



Les autres travaux sont soumis à l'obligation de déposer un permis de construire. Cela concerne essentiellement :

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.



Infractions et sanctions :

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme).

Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République. Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Urbanisme

Permis de construire



PC 022 021 20 C 0003

Rue du Puits

Modification d'un garage et création d'un sas

L'eau'bservatoire



Dans nos éditions précédentes des bulletins municipaux, vous retrouviez le magazine L'eau'bservatoire du Sage Arguenon-Baie de la Fresnaye. Dès à présent, retrouvez L'eau'bservatoire sur le site internet de la Mairie de Brusvily : www.brusvily.fr

Préservez la biodiversité

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Dinan Agglomération approuvé le 27 Janvier 2020, identifie diverses zones particulières :

Les espaces boisés classés

Les Espaces Boisés Classés sont classés au titre de l'article L 113-1 du Code de l'Urbanisme. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. **Dans tout EBC les coupes et abattages sont soumis à déclaration préalable** sauf s'il est fait application des dispositions du livre I du Code Forestier.



Sont concernés par ce classement :

- les espaces boisés supérieurs à 10 ha, constituant des réservoirs de biodiversité au sein des communes non littorales.



Les haies et talus protégés

Repérés au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme, les haies et talus protégés sont à préserver au regard de leurs qualités paysagères ou écologiques. **Les travaux, autres que ceux nécessaires à leur entretien courant, ayant pour effet de détruire ou de porter atteinte à une haie ou un talus repéré au plan de zonage, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.**

Cette dernière pourra être refusée ou soumise à des conditions particulières si les travaux sont de nature à leur porter atteinte de manière irrémédiable, les principaux critères de décision étant l'état sanitaire des arbres, la fonctionnalité de la haie, la sécurité, la fonctionnalité agricole ou la fonctionnalité des accès.

En cas d'autorisation d'arrachage, en tant que **mesure compensatoire, la replantation d'une haie pourra être rendue obligatoire** dans les mêmes proportions que celle détruite (linéaire supérieur ou équivalent) et au sein du même système hydrographique, et présenter une fonctionnalité identique ou supérieure. Cette décision au cas par cas sera prise en considérant le rôle de la haie (écoulement de l'eau, maintien du sol, paysage..). Les modalités de compensation sont définies à l'appréciation de l'instruction en fonction du rôle de la haie.

Sont concernés par ce classement :

- les espaces boisés inférieurs à 10 ha présentant un intérêt paysager, patrimonial ou écologique,
- les haies dites antiérosives pour leur rôle hydraulique,
- les haies issues de programmes de plantations subventionnées (Breizh Bocage par exemple).

Avant toutes interventions sur vos parcelles boisées ou sur une haie et/ou un talus, vous devez vous assurer auprès de la Mairie de Brusvily que vos parcelles ne sont pas situées dans une zone protégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La Mairie est vigilante sur le respect de la biodiversité et met un point d'honneur à appliquer le Code de l'Urbanisme et le règlement littéral du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Dinan Agglomération.

Informations Générales

Progression du tri des déchets, néanmoins des erreurs persistent



Depuis la généralisation des extensions des consignes de tri, en avril 2019 sur le territoire de Dinan Agglomération, les emballages collectés ont progressé de 10%.

En effet, les extensions des consignes de tri permettent de trier tous les emballages : les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, les petits métaux et tous les emballages en plastique (les bouteilles, les flacons, les pots de yaourts, les sacs plastiques, les barquettes).

Les usagers ont participé activement à cette réussite mais pour être encore plus performant, des erreurs de tri fréquentes peuvent être corrigées :

Les papiers absorbants (essuie-tout, mouchoirs, serviettes en papier) sont trop souvent retrouvés avec les emballages alors qu'ils se déposent dans la poubelle à ordures ménagères ou se compostent.

Les objets cassés se déposent dans la poubelle à ordures ménagères ou en déchèterie.

Les emballages imbriqués les uns dans les autres (des bouteilles plastiques dans des cartons, des pots de yaourts dans des boîtes de conserve...) rendent leurs recyclages impossibles. Au centre de tri, les agents n'ont pas le temps de les séparer par catégorie, ils sont alors comptabilisés en erreur de tri. Pour qu'ils soient recyclés, déposez-les un à un sans les imbriquer.

La fin de ces erreurs permettrait de diminuer le taux de refus en centre de tri, d'augmenter la qualité recyclée et valorisée.

Pour aller + loin : Les erreurs de tri génèrent des coûts élevés pour la collectivité. En effet, les déchets qui se retrouvent malencontreusement dans la collecte sélective transitent d'abord par la chaîne de tri pour être finalement écartés du tri et de nouveau transportés et traités par incinération.

Chasse

Ouverture de la chasse

La chasse est ouverte les lundi, mercredi, samedi, dimanche et jours fériés y compris pour les battues. Interdite les autres jours. En période de confinement, seules 2 battues sont autorisées sur demande auprès de la Fédération de chasse, de la Préfecture des Côtes d'Armor et sous l'autorité du Président de l'association.

Informations MSA

Difficultés professionnelles ou personnelles, isolement, problèmes sociaux, familiaux ou de santé... Ne restez pas seul(e) face aux risques, parlez-en.

Agriculteurs en difficulté, du lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 13h30-17h00 au 02.96.78.88.22

Agri'écoute, 24h/24 et 7j/7 au 09.69.39.29.19 (prix d'un appel local)

Elue MSA pour le canton de Lanvallay : Christelle HASLE - Brusvily

Appel à projets pour les jeunes de 13 à 22 ans

Plus de renseignements sur le site internet de la Mairie de Brusvily (www.brusvily.fr).

Déclaration de ruches

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est en effet tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement.

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

La période de déclaration est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2020 pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

Néanmoins, un exemplaire vierge de document cerfa est disponible en mairie pour les personnes qui pourraient être amenées à vous solliciter et ne pouvant déclarer via internet.

Vie Associative

Calendrier des manifestations 2021

Lors de la réunion du 24 Octobre 2020, les membres des commissions "animation, culture, sport et associations" du Conseil Municipal ont réuni les Présidents d'associations Brusviliennes pour l'élaboration du calendrier des festivités 2021.

Janvier

7	Galette des rois	A.B.T.L.
10	Vœux	Municipalité
16 & 17	Théâtre Kika'Farces (annulé)	A.B.T.L.
23	Repas	A.B.T.L.
29	Concours de belote	A.B.T.L.
30	Galette des rois	A.S.B.B.

*SOUS RÉSERVE
DES MESURES GOUVERNEMENTALES
LIÉES AU COVID-19*

Février

6	Poulet grillé à Bobital	Paroisse
13	Rougaille à Plumaudan	Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan
20	Tartiflette à emporter	A.S.B.B.
27	Repas	Société de Chasse

Mars

8	Concours de belote	A.B.T.L.
12 & 13	Opération benne à ferraille	Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan
13	Repas	A. Gym Brusvily
21	Banquet	F.N.A.C.A. du Guinefort

Avril

3	Poulet grillé à emporter	A.S.B.B.
---	--------------------------	----------

Mai

2	Vide grenier	Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan
8	Cérémonie du 8 mai 1945	Municipalité
13	Rando marche - VTT - Cyclos	Amicale cyclos
13	Kermesse paroissiale à Bobital	Paroisse

Juin

6	Vide grenier	Comité des fêtes
12	Kermesse des écoles	Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan
19 & 20	Tournoi de foot jeunes	A.S.B.B.
24	Grillades	A.B.T.L.

Juillet

13	Grillades	Comité des fêtes
13	Feu d'artifice	Municipalité
25	Rando gourmande	Comité des fêtes

Août

28	Brus'folies	Municipalité
----	-------------	--------------

Septembre

2	Grillades	A.B.T.L.
4	Concours de pétanque et palets	A.S.B.B.
5	Fête aux Moules	Les Amis du Creux

Vie Associative

Octobre

3	Rando motos + quad	Association Enora
9	Assemblée Générale + repas	A.B.T.L.
10	Poulet à emporter	A.S.B.B.
23 & 24	Salon Lez'arts créatifs	A.B.T.L.



Novembre

5	Concours de belote	A.B.T.L.
11	Cérémonie du 11 novembre 1918	Municipalité
11	Repas des aînés	Municipalité
15	Assemblée Générale	Amicale cyclos
27	Opération sapins de Noël	Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan

Décembre

11	Goûter de Noël	Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan
13	Concours de belote	Amicale cyclos
16	Goûter de Noël	A.B.T.L.



Association Sportive Bobital Brusvily Football

La saison 2020/2021 a débuté le 30 août par un match de coupe de France, premier match officiel de L' A S B B.

Après trois rencontres en coupe de France, quatre journées de championnat pour l'ensemble des équipes (seniors A, seniors B, U18, U14), deux plateaux pour les U9 à U13 et deux rencontres de foot loisir, toutes les compétitions et les entrainements ont été arrêtés suite aux mesures gouvernement pour lutter contre l'épidémie de la covid19.

Cette coupure ne doit pas perturber le fonctionnement du club qui est positif, avec un effectif de 170 licenciés toutes catégories confondues. 30 dirigeants, 50 joueurs seniors et 90 jeunes en école de foot (des U6 aux U14). Le point négatif est le manque de jeunes en U6 et U7.

Les inscriptions sont toujours possibles contact : Gilles LEVAVASSEUR au 06.33.88.30.44.

Une réunion de bureau, avec les Maires des deux communes a permis de présenter le club, son organisation, ses projets à court et moyen terme ; et de faire le point sur les équipements et les infrastructures existantes.

Les lieux des rencontres du club :

- les matchs de championnat équipes seniors A, B et U14 à Bobital
- les matchs de coupes des seniors, les U18, des U10 à U13 à Brusvily
- les entrainements et plateaux des U6 à U9 à Bobital
- les entrainements seniors, U18 à Bobital
- le foot loisir joue le vendredi à 21h à Bobital

Les manifestations réalisées au début de la saison ont montré le dynamisme de l'AS B B : concours de palets et pétanque, ventes de poulets grillés et saucissons secs, organisation d'un stage pour les U10 et U13.

L'Association Sportive Bobital Brusvily vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.



Les U6 et U11 après un entrainement

Vie Associative

Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan

Comme tous les ans, l'Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan a pour but de financer les sorties et activités pédagogiques prévues par les enseignants du regroupement, ainsi qu'à offrir aux enfants des moments de convivialité.

Cette année, l'Amicale vous propose diverses actions :

- la vente de brioches
- un repas à emporter
- la benne à ferraille
- le traditionnel vide grenier
- la kermesse...

N'hésitez pas à nous rejoindre comme bénévole. Vous pouvez contacter Emilie au 06.60.10.94.02 ou à l'adresse mail suivante : albp22@yahoo.com.

Le bureau remercie l'investissement de l'équipe enseignante mais également les parents d'élèves qui ont été présents lors des différentes actions par leur soutien et leur aide.

L'amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan



Tchoupi

2020, année très spéciale pour tous !

Pour nous, les petits de l'association Tchoupi, nous n'avons pas pu dire au revoir à nos copains qui sont partis à l'école en septembre dernier, par contre, nous avons découvert à la rentrée de nouveaux amis.

Le retour s'est fait quand même dans la joie.

Nos nounous nous ont organisé pas mal d'activités dont une belle sortie au grand aquarium de Saint-Malo, qui était prévue depuis longtemps.

D'autres animations étaient déjà réservées, mais voilà, il y a eu un autre moment de pause.

Alors pour le bien de tous, nous sommes restés bien gentilleement chez nos nounous à faire nos activités chacun de notre côté, en attendant de nous retrouver tous en bonne santé.

Tchoupi vous souhaite, malgré tout, de bonnes fêtes de fin d'année en espérant que 2021 soit meilleur pour tout le monde.

A.B.T.L.

Les Kika'Farcés

Compte tenu du contexte, la troupe les Kika'Farcés a pris la décision de tirer un trait définitif sur les représentations de "Dépêche-toi Bibiche..." qui étaient programmées :

- en janvier 2021 à Brusvily
- en février 2021 à Vildé-Guingalan
- en mars 2021 à St Hélen

La troupe se consacre à l'écriture de sa propre pièce et vous donne rendez-vous en 2022 pour vous la présenter. Portez-vous tous bien d'ici là!

Vie Associative

Les enfantines de Brusvily

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous présenter notre association les enfantines de Brusvily créée le 22 août 2020 par 2 assistantes maternelles et un artiste entrepreneur. Les membres du bureau sont : Romuald MESTRE (Président), Caroline DELAMOTTE (Secrétaire) et Patricia VILLEGAS (Trésorière).

Notre association a pour but de faire rencontrer des enfants en bas âge, des assistantes maternelles, des parents de Brusvily et de toutes les communes voisines pour réaliser des ateliers d'éveil et d'éveil musical.



Nous souhaitons faire intervenir des artistes et acteurs locaux et parler de notre belle commune de Brusvily.

Pour inaugurer la création de notre jeune association, nous sommes allés début septembre au grand aquarium de Saint-Malo.



Le bureau de l'association a participé au tournage du clip de la chanson "Le poisson bulle".

De nombreuses activités y seront proposées tout au long de l'année (même durant la période des vacances scolaires sauf décembre et août) : éveil musical (tous les 15 jours), motricité, contes, atelier manuel thématique (Noël, Halloween, fêtes des mères...), sorties.

Les membres du bureau.



Association Gym Brusvily Affiliée à la FFEPGV

Les cours ont repris le 16 septembre 2020 avec une seconde heure de cours de gym douce le mercredi matin, sur inscription préalable. L'objectif était d'alléger et de sécuriser ce cours pour lequel vous étiez nombreux, et de garantir de bonnes conditions de distanciation physique.

Les 3 cours tous les mercredis sont animés par notre animatrice diplômée, Maryline Ledoult.

Gym douce : 9h30-10h30 et 10h45-11h45

Gym tonique : 20h30-21h30

Malheureusement, un nouveau confinement nous a contraint d'arrêter les cours. **Nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux dès le 20 janvier 2021.**

Faites preuve de solidarité et renouvelez dès à présent votre licence !

Toutes les mesures sanitaires sont prises (gel hydroalcoolique, spray désinfectant, tapis et matériels sont changés entre les 2).

Dans l'attente de vous revoir, nous souhaitons continuer à garantir le lien avec nos adhérents. C'est pourquoi, Maryline vous propose tous les mercredis à 10h et à 20h, des cours en live via l'application ZOOM. Pour tout renseignements : evelyne.bardou@comite-epgv.fr

La Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) propose également des vidéos que chaque licencié peut retrouver sur le site sport santé. <https://www.sport-sante.fr/fr/adherents/seances-sport-sante-chez-soi.html>



La crise sanitaire ne nous épargne pas et nous devons y faire face ENSEMBLE

Plus que jamais vos clubs, vos animateurs, vos régions ont besoin de chacun d'entre VOUS Alors ENGAGEZ-VOUS !

Chaque licencié compte, chaque licence compte, chaque club compte, chaque animateur compte et chaque dirigeant compte.

Brus'utile et ludik'

Recette pour agrémenter vos apéros, les billes de raisin surprise

Il vous faut :

- 18 gros grains de raisins (mélange blanc et noir si possible)
- 150 gr de fromage frais (à 0%)
- 30gr de pistaches non salées

Rincez et séchez les grains de raisin.

Sortez le fromage du réfrigérateur et l'écraser à la fourchette.

Mélangez le bien jusqu'à obtenir une pâte lisse.

Enrobez les grains de raisins à la main dans cette pâte.

Déposez les sur une assiette (ou le plat de service) puis mettez au frais pendant 30mn.

Pendant ce temps, broyez par à-coups les pistaches (décortiquées) au hachoir électrique.

Quand vos raisins sont bien froids, roulez-les dans le hachis de pistaches.

Rajoutez 1 pic de bois dans chaque raisin puis servez....et dégustez.....sans modération !!



Recette de truffes bretonnes au chocolat

- Préparation : 2h 20 min
- Cuisson : 10 minutes
- Nombre : 15 truffes



Ingrédients

- 75 g de chocolat praliné
- 50 g de chocolat au lait
- 2 cuillères à soupe de crème fraîche liquide
- 4 crêpes dentelle
- (Facultatif) quelques noisettes

Instructions

- Déposez le chocolat praliné et au lait en morceaux et la crème fraîche dans un saladier et mettez-le à fondre au bain-marie.
- Quand le chocolat a parfaitement fondu et qu'il est bien lisse, disposez au frigo pendant 2 h minimum.
- Émiettez les crêpes dentelles et déposez les miettes dans une assiette.
- Quand le chocolat a bien durci, formez des boules de chocolat avec une cuillère à café.
- Roulez les truffes dans les miettes de crêpes dentelles puis déposez-les à nouveau au frigo.
- Vous pouvez également les rouler dans des petits morceaux de noisettes concassées.
- Sortez-les une dizaine de minutes avant de servir.



Comment réaliser votre lessive vous même

Pour un litre de lessive, il faut prévoir :

- 15 gr de copeaux (ou râpé) de Savon de Marseille
- 1 cuillère à soupe de Cristaux de Soude
- 1 cuillère à soupe de Bicarbonate de Soude
- 1 litre d'eau



Mélangez les ingrédients puis versez dessus 1/3 de litre d'eau bouillante.

Mélangez régulièrement jusqu'au refroidissement du produit.

Rajoutez au bout d'une heure environ, 1/3 de litre d'eau bouillante.

Laissez reposer puis rajoutez le dernier 1/3 d'eau bouillante et mélangez.

Utilisable à la main mais aussi en machine.



Infos pratiques

Les Cristaux de Soude nettoient, détartrent et dissolvent les matières grasses.

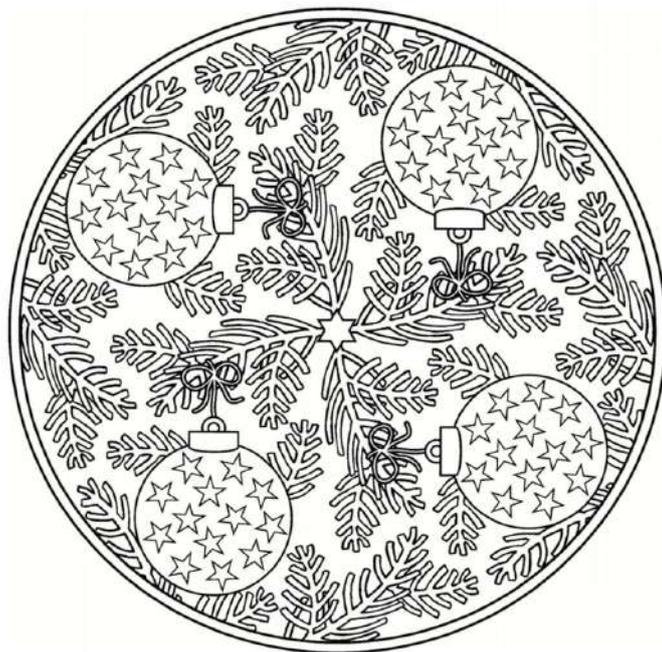
Le Bicarbonate de Soude nettoie et dissout la saleté et le gras. Il détartre et débouche les canalisations ; Il neutralise très efficacement les odeurs .

A vos grilles !!

A vos crayons !!

Facile

	3			5	1		6
8		9		2		3	
1	6		4	9	5		
9	1			6	8		
	4	8			6	1	
		6	3			5	9
		5	7	4		6	1
	9		1		2		7
7		1	9			4	



Difficile

		5			7		6	8
			9			2	1	
	4	7						
					9	7	4	6
			6	1	4			
6	8	4	7					
						3	5	
	9	1			3			
4	5		2			8		



La pensée positive !

"On a deux vies... La deuxième commence quand on réalise qu'on en a qu'une..."

Confucius

Brus'utile et ludik' vous a plu ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques constructives pour agrémenter cette rubrique.

Si vous avez des histoires et anecdotes "Brusviliennes", vous pouvez nous en faire part pour la prochaine parution.

Un champion départemental

Théo MEAL, sacré Champion des Côtes d'Armor de cyclisme en catégorie junior.

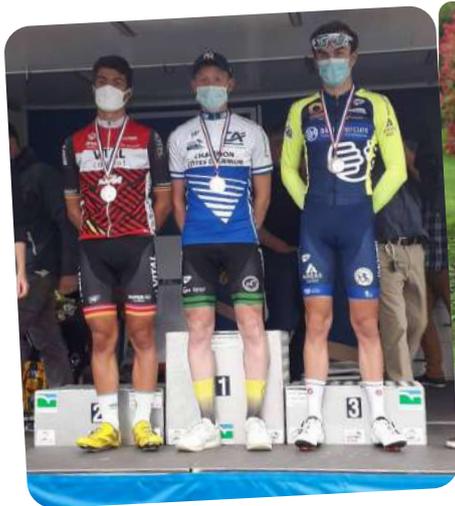
A 18 ans, et pour le plus grand bonheur de ses parents, Daniel et Nathalie, Théo a décroché son premier titre de Champion Départemental junior de Cyclisme sur route. Cette course fédérale, s'est déroulée le dimanche 20 septembre 2020 sur le parcours vallonné de Plédran avec 180 coureurs dont les meilleurs de l'Ouest au départ. En terminant 4ème, Théo, qui court sous les couleurs du Team Pays de Dinan, section jeunes, a réussi à remporter ce titre départemental.

« Après quelques années de football à Brusvily, j'ai commencé le vélo à l'âge de 11 ans. Tout me plaît dans ce sport, les bosses, les sprints, les entraînements, le dépassement de soi. D'ailleurs, je suis bien entouré par ma famille et mes entraîneurs, François Journiaux et Olivier Picouays avec qui j'ai beaucoup progressé depuis mes débuts. Je suis très fier de ce titre »



La saison prochaine, Théo va évoluer dans un club de national 2, le Team Bricquebec Cotentin dans la manche, où il sera dans la catégorie espoir 1 et nous espérons pour lui, le voir continuer à progresser et pourquoi pas un jour, faire le tour de France.

Félicitations et bonne continuation à notre jeune champion.



Joyeuses
fêtes
de fin d'année

Bulletin Municipal de la commune de BRUSVILY

Responsable de la publication :

Evelyne BARDOU, Adjointe au Maire

Membres de la commission communication :

Jacqueline LEYZOUR, Emmanuel LAMBERT, Anne DEBEIX,
Colette PELOU

Réalisation et impression :

Mairie de Brusvily

MAIRIE DE BRUSVILY

3 Place de l'Eglise - 22100 BRUSVILY

Tél. 02.96.84.55.22

Mail : mairie-brusvily@wanadoo.fr

Facebook : @mairiebrusvily

Site internet : www.brusvily.fr